

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG  
COMMUNE DE WINDSTEIN**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE DU 19 décembre 2022**  
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 5 décembre 2022

**Membres présents :** Mesdames BIEBER Martine, BREHM Marie, SPENRATH Elisabeth,  
Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, MUNSCH Christian,  
PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

**Membre excusée :** FISCHER Mylène

Monsieur ISENMANN Christian a été nommé secrétaire de séance

**Objet : N°1) Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022**

Mis au voix, le procès-verbal en date du 21 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**Objet : N°2) Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 3 ans relative à la section 4 parcelle 55 et 56 propriétés des voies navigables de France. En effet, les voies navigables de France mettent temporairement à la disposition une surface de 10 m<sup>2</sup> afin que la commune puisse remettre en état l'abri de bus existant. La redevance est fixée à 6.90 € pour la durée de la convention. Les modalités de calcul sont précisées dans le relevé des sommes dues annexées à la présente délibération. La redevance prévue à la présente convention n'est pas soumise à une éventuelle révision des tarifs.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
autorise**

**- Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'elle est annexée  
à la présente délibération**

**Objet : N°3) Demande de subvention – Dotation Equipement des Territoires  
Ruraux (DETR) – Aménagement d'une aire de jeux – rue de la Forêt**

La placette « du lavoir » située au carrefour des rues de la forêt et Nagelsthal est un lieu de rencontre fréquenté par les habitants et les touristes. Elle est actuellement équipée de quelques garnitures de pique-nique.

Une étude pour la mise en œuvre du Plan Paysage de la traversée du massif des Vosges porté par le Parc Naturel des Vosges du Nord vient d'être lancée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et la commune de Windstein. L'objectif de cette étude concertée est de proposer des aménagements dans l'esprit « paysage et animation locale » sur la place centrale du village et la placette du lavoir située à proximité.

Néanmoins, la commune souhaite engager rapidement la redynamisation de la placette du lavoir vu son état vieillissant et ainsi réaliser les travaux en 2023. Cet aménagement sera complémentaire au futur aménagement de la place centrale avec son parking.

Le projet consiste à réaliser une aire de jeux attractive permettant d'accueillir des enfants de différentes tranches d'âge et de permettre aux adultes accompagnants de profiter de cet espace de repos.

Les travaux se décomposent comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Aménagement de sols et espaces verts | 8 000.00 € HT  |
| - Installation d'équipements de jeux   | 23 150.00 € HT |
| - Installation de mobilier urbain      | 5 943.00 € HT  |

Coût total 37 093.00 € HT soit 44 511.60 € TTC

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide**

- de retenir le projet d'aménagement d'une aire de jeux
- approuve le plan de financement suivant**
  - Montant HT des travaux : 37 093.00 €
  - Subvention DETR 35 % : 12 982.55 €
  - Récupération FCTVA : 7 301.68 €
  - Charge communale : 24 227.37 €
  - Montant TTC : 44 511.60 €
- décide**
- de solliciter la subvention de l'Etat au titre de la DETR
- autorise**
- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

**Objet : N°4) Demande de subvention – Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) – Aménagement d'Aire de Rencontre Intergénérationnelle et Touristique – rue de la Forêt**

La placette « du lavoir » située au carrefour des rues de la forêt et Nagelsthal est un lieu de rencontre fréquenté par les habitants et les touristes. Elle est actuellement équipée de quelques garnitures de pique-nique.

Une étude pour la mise en œuvre du Plan Paysage de la traversée du massif des Vosges porté par le Parc Naturel des Vosges du Nord vient d'être lancée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et la commune de Windstein. L'objectif de cette étude concertée est de proposer des aménagements dans

l'esprit « paysage et animation locale » sur la place centrale du village et la placette du lavoir située à proximité.

Néanmoins, la commune souhaite engager rapidement la redynamisation de la placette du lavoir vu son état vieillissant et ainsi réaliser les travaux en 2023. Cet aménagement sera complémentaire au futur aménagement de la place centrale avec son parking.

Le projet consiste à réaliser une aire de jeux attractive permettant d'accueillir des enfants de différentes tranches d'âge et de permettre aux adultes accompagnants de profiter de cet espace de repos.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Aménagement de sols et espaces verts	8 000.00 € HT
- Installation d'équipements de jeux	23 150.00 € HT
- Installation de mobilier urbain	5 943.00 € HT
Coût total	37 093.00 € HT soit 44 511.60 € TTC

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide**

- de retenir le projet d'aménagement d'une aire de jeux
- **approuve le plan de financement suivant**
  - Montant HT des travaux : 37 093.00 €
  - Subvention CeA taux modulé 36 % : 13 353.48 €
    - Récupération FCTVA : 7 301.68 €
    - Charge communale : 23 856.44 €
    - Montant TTC : 44 511.60 €
- **décide**
- **de solliciter la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au taux modulé de 36 % autorise**
- **Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet**

**Objet : N°5) Fixation du prix de vente – terrain à bâtir – rue des Châteaux**

La commune est propriétaire d'un terrain à bâtir situé rue des Châteaux d'une contenance de 25.98 ares. Dans sa séance du 6 avril 2022 le conseil municipal a décidé de diviser la parcelle pour maintenir un accès à la propriété voisine et de créer parallèlement un accès à la future parcelle à céder. Le permis d'aménager a été délivré le 12 septembre 2022 suite à l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France assorti de prescriptions.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en vente la parcelle cadastrée section 7 n° 323/45 d'une contenance de 22.25 ares aux conditions suivantes :

- Le terrain devra être bâti pour une maison individuelle à usage principal d'habitation,
- Le dépôt de permis de construire devra intervenir dans un délai maximum de 2 ans suite à la signature de l'acte de vente,
- La viabilisation est à la charge de l'acquéreur (eau potable, installation autonome d'assainissement, électricité, téléphone),
- Les prescriptions formulées dans le permis d'aménager seront à respecter,
- Les candidats à l'acquisition devront adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à la mairie et leur candidature sera examinée par le conseil municipal suivant l'ordre d'arrivée,

- Le prix de vente est fixé à 130 000 € charges de notaire aux frais de l'acquéreur

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité  
approuve**

- La mise en vente de la parcelle cadastrée section 7 n° 323/45 d'une contenance de 22.25 ares aux conditions suivantes :
    - Le terrain devra être bâti pour une maison individuelle à usage principal d'habitation,
    - Le dépôt de permis de construire devra intervenir dans un délai maximum de 2 ans suite à la signature de l'acte de vente,
  - La viabilisation est à la charge de l'acquéreur (eau potable, installation autonome d'assainissement, électricité, téléphone),
    - Les prescriptions formulées dans le permis d'aménager seront à respecter,
    - Les candidats à l'acquisition devront adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à la mairie et leur candidature sera examinée par le conseil municipal suivant l'ordre d'arrivée,
- fixe**
- Le prix de vente à 130 000 € charges de notaire aux frais de l'acquéreur

**Objet : N°6) Rapports d'activités 2021 (communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, SMICTOM, PETR, Electricité de Strasbourg)**

a) Rapport d'activités 2021 Communes de communes du pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. L'année 2021 a été marquée par plusieurs projets (déploiement de la fibre sur le territoire, l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère, un nouveau logo, le développement de nouvelles structures périscolaire, l'installation de nouveaux panneaux d'entrée de territoire)

**Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu consultable en mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie**

b) Rapport d'activités 2021 SMICTOM

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, transmis par le SMICTOM Nord du Bas Rhin.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports consultables au secrétariat de mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.**

c) Rapport d'activités 2021 PETR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du PETR qui retrace toutes les actions menées sur le territoire de l'Alsace du Nord.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports consultables au secrétariat de mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.**

***d) Rapport d'activités 2021 Electricité de Strasbourg***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la concession de distribution publique d'électricité au titre de l'année 2021.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport consultable pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.**

***Objet : N°7) Divers et communications***

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du programme d'économie d'énergie en éclairage public. La première phase de travaux consistant à remplacer les luminaires routiers en traversée de Jaerthal et au Windstein sont achevés pour un montant de 8 215.04 € TTC. La deuxième phase concernant l'éclairage de la place et des façades de l'église sera engagée au printemps prochain.
- La confirmation de l'obtention de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 40 % pour la mise en conformité de l'espace cuisine-bar et de l'atelier situé place du Menhir.
- la sous-commission départementale de la sécurité dans les ERP vient également d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'hôtel-restaurant du Windstein.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Windstein, le 30 décembre 2022  
Le secrétaire de séance,  
Christian ISENMANN

